



SUD Étudiant-e-s et Précaires

Pl. Chauderon 5
1003 Lausanne
info@sud-ep.ch
www.sud-ep.ch

Par courrier ordinaire et électronique

Conseil d'Etat du Canton de Vaud
Place du Château 4
1014 Lausanne

Lausanne, le 22 février 2023

Indexation et revalorisation des prestations sociales cantonales

Madame la Présidente du Conseil d'Etat vaudois,
Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

En date du 12 décembre 2022, nous recevons une lettre de Madame Rebecca Ruiz, Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale, confirmant les éléments présentés dans le communiqué du Conseil d'Etat du 8 décembre 2022 concernant la hausse du barème des régimes sociaux au regard de l'inflation.

Quoique nous nous soyons réjoui·e·s qu'en tant que partenaire social de la Plateforme Bourses nous recevions ce courrier, le montant de la revalorisation des régimes sociaux à hauteur de 2,5%, vous n'en serez pas étonné·e·s, nous paraît grandement insuffisant compte tenu de la situation économique actuelle.

En ce sens, même le renchérissement annuel moyen pour l'année 2022 selon l'IPC, de 2,8%, s'avère supérieur à cette revalorisation. Il convient donc d'insister sur le fait que cet indice national des prix à la consommation demeure une estimation minimaliste de l'augmentation générale du coût de la vie, car il ne prend pas en compte cette augmentation dans toutes ses composantes.

L'indexation de 1,4% des salaires des apprenti·e·s et stagiaires de la fonction publique étatique, décidée par le Conseil d'Etat dans un second temps par rapport aux autres salarié·e·s, avait déjà de quoi interpeller dans un canton qui affirme valoriser l'apprentissage et toutes ses filières de formation. Souvent en dessous de tous les minima sociaux, ces formes salariales dégradées sous prétexte de formation nécessitent une adaptation des rémunérations qui évite tout baisse de salaire réel.

Nous relevons encore aujourd'hui le silence du Conseil d'Etat sur l'indexation des salaires des apprenti·e·s et stagiaires des secteurs subventionnés : dans ces métiers essentiels aussi, il faut

une politique salariale à la hauteur des enjeux, et donc une enveloppe budgétaire qui assure non seulement l'équité avec la fonction publique, mais encore la reconnaissance du travail et une adaptation au renchérissement.

Nous vous demandons donc de prendre en considération l'objet de cette nécessité en accordant l'indexation pleine et entière de 5% à toutes et tous les apprenti·e·s et les stagiaires de la fonction publique étatique et des secteurs subventionnés, ainsi qu'aux bénéficiaires de tous les types de prestations sociales cantonales conformément à l'augmentation réelle du coût de la vie.

Cette démarche est portée par notre syndicat et l'ensemble de la Fédération syndicale SUD.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions recevoir, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, nos salutations distinguées.